



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 51

Question orale n° 1102

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le budget dont bénéficie le département des Ardennes, dans le cadre du troisième contrat de Plan (1994-1998), pour effectuer des travaux d'équipement. En effet, ces travaux de passage à quatre voies de la nationale 51 reliant Sedan à Reims sont indispensables pour améliorer le désenclavement, d'une part et favoriser le développement économique du département, d'autre part. Ce volume de travaux a redonné confiance et espoir. Mais au 31 décembre dernier, le département des Ardennes n'avait consommé que 7 p. 100 des crédits prévus et annoncés. De plus, depuis décembre 1995, les entreprises concernées sont confrontées à une dégradation continue du paiement des situations. Aujourd'hui, le montant des factures impayées approche les vingt millions de francs. Cette situation est intolérable pour ces entreprises et leur cause de graves problèmes de trésorerie. Aussi lui demande-t-il quelles mesures il entend prendre afin de permettre le déblocage des fonds nécessaires au paiement des travaux déjà effectués et l'engagement des travaux à venir.

Texte de la réponse

Mme le président. M. Jean-Luc Warsmann a présenté une question n° 1102.

La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour exposer sa question.

M. Jean-Luc Warsmann. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

Le département des Ardennes connaît depuis une vingtaine d'années des difficultés économiques considérables. Deux chiffres peuvent en attester : un niveau dramatiquement élevé du chômage, qui atteint 15 p. 100 de la population active, et une baisse démographique de plus de 800 habitants, en moyenne, chaque année.

Pour enrayer cette dégradation, les Ardennais se mobilisent.

Un des atouts dont ils disposent, qui nous paraît fondamental, est le désenclavement de notre département, avec l'achèvement de la réalisation de la future autoroute A24, reliant Sedan et Charleville-Mézières à Reims. Pour financer ces travaux, 435 millions de francs ont été inscrits dans le troisième contrat de plan. Mais, au 31 décembre 1995, seulement 7 p. 100 des crédits prévus et annoncés avaient été consommés. De plus, les 25 millions de francs de crédits de paiement débloqués depuis le 1^{er} janvier sont très nettement insuffisants. Le montant des impayées atteindra 31 millions de francs à la fin du mois de juin.

Cette situation entraîne des difficultés pour les entreprises concernées qui ont d'ailleurs, symboliquement, observé une heure d'arrêt de travail lundi 13 mai dernier pour en manifester la gravité. Sans déblocage de crédits de paiement, nous nous orientons vers un arrêt pur et simple des travaux.

Devant l'urgence du problème, quel montant de crédits de paiement pouvez-vous débloquent, afin de régler les travaux déjà effectués ainsi que les travaux en cours ?

Enfin, une enveloppe de 80 millions de francs avait été promise à notre département au titre du fonds d'intervention des transports terrestres. Ce montant est destiné à financer le créneau nord de Rethel, dit créneau de Bertoncourt, ainsi que le centre d'entretien autoroutier de Rethel, auxquels mon collègue Michel Vuibert est

tres attache. Un premier appel d'offres concernant un ouvrage d'art a ete lance.

Pouvez-vous me preciser, madame le secretaire d'Etat, le rythme auquel les 80 millions de francs de credits de paiement destines a ces travaux pourront etre debloques ?

Mme le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur le depute, M. Bernard Pons est extremement attentif a vos preoccupations ainsi qu'a celles de la profession des travaux publics.

Comme vous le savez, et comme cela a deja ete indique a plusieurs reprises dans cet hemicycle, en raison des contraintes liees au redressement des finances publiques, que tout le monde appelle de ses voeux, le Gouvernement a decide de reserver une partie des credits prevus par la loi de finances de 1996. Le detail du dispositif n'est pas encore completement arrete. Il est vrai que les credits routiers ont des particularites auxquelles le Gouvernement est tout a fait attentif.

En ce qui concerne l'amenagement de la route nationale 51 entre Reims et Charleville-Mezieres, je puis vous assurer, au nom de M. Bernard Pons, qu'elle demeure bien l'une de nos priorites.

En effet, c'est aujourd'hui un total de 33 millions de francs de credits de paiement qui a ete delegue a la direction departementale de l'equipement des Ardennes sur la ligne budgetaire des investissements routiers.

Par ailleurs, l'enveloppe de 80 millions de francs provenant du Fonds d'investissement pour les transports terrestres et les voies navigables a ete totalement mise en place en fevrier dernier. Le montant est immediatement disponible en credits de paiement. Ce sont donc 80 millions de travaux qui peuvent etre engages et faire l'objet de paiements sans difficulte particuliere.

Mme le president. La parole est a M. Jean-Luc Warsmann.

M. Jean-Luc Warsmann. Je vous remercie, madame le secretaire d'Etat, d'abord de votre presence, ensuite, des elements que vous venez de me fournir, dont deux sont importants et positifs: d'une part, la disponibilite immediate de 80 millions de francs provenant du fonds d'investissement pour les transports terrestres, d'autre part, l'annonce d'une enveloppe de 33 millions de credits de paiement, soit une nouvelle enveloppe de 8 millions de francs s'ajoutant aux 25 millions deja delegates jusqu'en avril dernier au titre du contrat de plan Etat-region. Je vous remercie donc, non sans observer qu'une fois l'enveloppe de 8 millions de francs deleguee a la direction departementale de l'equipement de mon departement, le montant des travaux restant a regler pour la fin du mois s'elevera a 23 millions de francs. Je vous demande de faire preuve de vigilance afin qu'une nouvelle enveloppe de credits de paiement puisse venir s'ajouter a celle-ci - qui est deja une bonne nouvelle, je le repete - afin que nous puissions nous remettre d'aplomb pour la fin du mois.

Je me permets d'appeler egalement votre attention sur l'effet demultiplicateur des credits d'Etat dans le cadre du contrat de plan Etat-region: chaque fois qu'un franc de credit d'Etat est engage, s'y ajoutent generalement deux francs de credits des collectivites territoriales et sont ainsi engages trois francs de travaux, sur lesquels en general 20,6 p. 100 de TVA reviennent a l'Etat. Le retour sur investissement est donc dans ce cas tout a fait considerable.

M. Jean-Luc Reitzer. Tres bien !

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1102

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1996, page 3493

Réponse publiée le : 5 juin 1996, page 3739

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mai 1996